



Changement de disciplines en STI Non au passage en force

Le changement de gouvernement n'a en rien entamé la marche en avant de la réforme STI2D.

Cette dernière a beau être rejetée par l'ensemble des collègues et démontrer au quotidien, dans les établissements, les difficultés qu'elle génère pour eux et leurs élèves, le ministère a décidé d'imposer, dans la précipitation, une nouvelle étape de la casse de l'enseignement technologique industriel.

Après la création d'un CAPET unique, avec 4 options, correspondant aux spécialités de STI2D, ainsi que d'une agrégation avec 3 options, le ministère, par une note de juin 2012, impose aux collègues de STI d'abandonner leur discipline (42 actuellement) et de choisir parmi celles nouvellement créées :

- Pour les certifiés : Architecture et Construction, Energie, Information et Numérique, Ingénierie mécanique, ou la technologie de collègue ;
- Pour les agrégés : Ingénierie des constructions, Ingénierie électrique et Ingénierie mécanique.

Les rectorats doivent remonter au ministère, **avant le 15 octobre**, les choix des collègues validés par l'inspection. Le changement devra être effectif avant le mouvement interacadémique.

**➡ La CGT Educ'action condamne fermement ce processus.
Elle demande son arrêt immédiat.**

- **Ce processus nie les qualifications des collègues** et les oblige à choisir une discipline parfois très éloignée de celles-ci. Certains d'entre eux risquent de se voir imposer le « choix » de la technologie en collège, d'autres d'être incités à changer complètement de discipline ou à devenir PLP.

- **Il crée une inégalité de traitement suivant les académies.** En effet, le ministère s'est refusé à créer un tableau de correspondance des disciplines au prétexte « d'adéquation entre compétences des enseignants et besoins d'enseignement ». Il laisse donc toute latitude aux rectorats pour traiter les vœux des collègues, non pas au regard de leur volonté ou de leurs qualifications mais bien au regard des besoins de l'académie. Pourtant, certains rectorats ont publié de tels tableaux permettant

une migration automatique entre ancienne et nouvelle discipline.

- **Il se déroule dans une précipitation intolérable pour les collègues.** Les rectorats, pour respecter le calendrier du ministère, leur imposent de décider de leur avenir en un mois, en pleine rentrée scolaire.

- **Il est inutile**, et l'argument de la gestion du mouvement n'est qu'un prétexte. En effet, rien n'empêchait le ministère d'étiqueter les postes avec les 4 nouvelles disciplines et de ventiler les collègues sur ces postes, tout en conservant leurs disciplines d'origine. C'est bien ce qu'il a décidé, de façon inversée, pour les chaires en post bac qui, elles, conservent les anciennes nomenclatures !

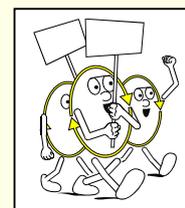


→ La CGT Educ'action exige du ministère l'arrêt de ce processus, inutile, précipité et brutal. Elle dénonce sa volonté de passage en force qui n'est destiné qu'à rendre irrémédiable une réforme ratée et rejetée par les collègues. Il est hors de question de laisser l'Inspection gérer les problèmes de flux dans les disciplines comme la technologie collège au détriment des vœux et des qualifications des collègues

→ Elle appelle les collègues à ne pas rester isolés et leur propose de se réunir en Assemblées Générales et de débattre des possibilités de réponses collectives.

→ Elle soutiendra l'ensemble des collègues floués par le dispositif et les accompagnera dans leurs démarches.

→ Enfin, la CGT Educ'action rappelle son opposition à la réforme de la STI2D et exige son abandon ainsi que l'ouverture de négociations sur l'avenir de la voie technologique industrielle.



Tract
changement disciplines STI
20.09.2012

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

Nom (Mme, M.)..... Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune.....

Tél. e-mail.....

Grade ou corps..... Discipline :

Établissement.....

Code postal Ville.....

UNSEN-CGT 263, rue de Paris – Case 549 – 93515 Montreuil Cedex - Métro : Porte de Montreuil - Tél. : 01.48.18.81.47
Télécopie : 01.49.88.07.43 – e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : <http://www.unsen.cgt.fr>